17 ans dans l'éducation nationale et « *Vous ne faites plus l'affaire* » !

Académie de Nantes

Gaël Bihouis, professeur contractuel en CDI est aujourd'hui menacé de licenciement pour insuffisance professionnelle. Voilà le sort injuste réservé à un contractuel qui a exercé pendant 17 ans dans l'académie de Nantes

Des avis de chef.fes d'établissement pendant 16 ans favorables !

Gaël Bihouis est professeur contractuel depuis 17 ans dans l'académie de Nantes, il a exercé son métier dans de nombreux établissements de l'académie. Il enseigne principalement en SEGPA. Les SEPGA accueillent des élèves ayant de grandes difficultés scolaires. Hormis lors de la dernière campagne de notation, les chef.fes d'établissement ont toujours reconnu les qualités professionnelles de Gaël, son sérieux et son intérêt pour les élèves.

Chronologie des faits

De 1999 à 2010, des inspections qui se passent correctement. Gaël Bihouis est renommé tous les ans par le rectorat.

Mai 2010 : **une inspection déclenche un premier processus de licenciement**. **Une heure d'inspection et un entretien qui balaye 10 ans d'enseignement** et les rapports précédents des autres inspecteurs qui n'avaient pas décelé « **l'insuffisance supposée** » de Gaël Bihouis.

Mai 2011 **: une nouvelle inspection** menée par un autre inspecteur va conduire à la procédure de licenciement en juin/juillet 2011.

Cette procédure ne va pas aboutir : Gaël va être finalement reconduit. Il va enfin bénéficier d'une formation et d'un tutorat après 10 ans de carrière.

Juin 2012 **: Suite aux formations et au tutorat, le rapport d'inspection indique que les remarques faites lors de l'inspection du 3 mai 2010 ne sont plus d'actualité. Gaël est ainsi conforté dans son travail et sa pédagogie** : « *le collègue a pris en compte les recommandations des inspections précédentes* ».

Octobre 2015 et avril 2016, coup de grâce : deux inspections vont conduire à une nouvelle procédure de licenciement.

Des recommandations contradictoires ou hors de propos!

En comparant les rapports de 2012 et de 2015/2016, nous pouvons mettre en avant des contradictions notoires dans les recommandations des corps d'inspecteurs. Par exemple**, ce que reproche l'un à Gaël est justement ce qui a été souligné favorablement par l'autre 4 ans auparavant !** Comment comprendre cette divergence d'appréciation entre 2 inspecteurs concernant une même personne, sur un même enseignement et avec un même niveau ?

On **reproche également au collègue de ne pas prendre en compte les nouveautés liées à la réforme du collège quand celle-ci n'est même pas encore mise en place** et quand de nombreux-euses collègues semblent totalement perdu-es face à cette réforme voire la contestent.

17 ans de carrière : un avis défavorable d'une cheffe d'établissement et le coup de grâce !

Hormis le dernier rapport de la cheffe du collège de la Ferté Bernard, tou.tes les chef-fes ont émis des avis favorables au renouvellement de délégation, depuis 17 ans !!!

Historique des avis depuis 2013 : « *Monsieur Bihouis conduit avec sérieux son enseignement et utilise la pédagogie de projet afin d'intéresser ses élèves…* » (2013) « *Enseignant très assidu avec des projets qui correspondent et mettent en valeur nos élèves. Les projets pédagogiques sont bien construits avec une certaine cohérence.* » (2014) « *Gaël Bihouis conduit avec sérieux son enseignement. Il permet aux élèves d'acquérir des compétences techniques… qui les (les élèves) mettent en valeur…* » (2015)

En avril 2016, la cheffe d'établissement du collège de La Ferté Bernard fait un rapport à charge contre Gaël qui contredit ceux qu'elle avaient fait les quatre années précédentes, rapport qui va dans le même sens que celui de ce nouvel inspecteur. Elle reproche notamment à Gaël des relations conflictuelles avec les élèves. Or, en 17 ans de carrière, il n'a jamais été fait état d'une quelconque relation conflictuelle avec les élèves et les différents rapports démontrent que bien au contraire Gaël entretient de bonnes relations avec les élèves.

On peut s'interroger aujourd'hui sur les raisons qui conduisent Madame la Principale à notifier un avis défavorable si ce n'est à notre avis, que s'aligner sur le rapport de ce nouvel inspecteur qui, on le rappelle, en une visite d'inspection remet en cause 17 ans d'enseignement.
Ce que nous pensons, c'est que le collègue, au départ, a dénoncé le manque de formation sur certains de ses enseignements lors d'une réunion avec l'inspecteur ; on lui a alors demandé son nom et il a été inspecté très rapidement après. Nous y voyons une volonté de représailles pour museler des revendications légitimes sur les moyens.

Gaël Bihouis a exercé pendant 17 ans et a accepté des postes dans toute l'académie ;

Il a pris en charge des publics d'élèves en difficultés pour lesquels il n'avait pas été formé alors que dans le même temps l'Education Nationale avait des difficultés à recruter des titulaires sur ces postes ;

Il a été a été soumis tous les ans à l'incertitude d'être renouvelé et a été payé moins cher que des enseignant.es titulaires pour exercer le même métier, etc…

voilà le sort injuste et injustifié d'un professeur contractuel qui est malheureusement le sort de nombreux précaires de l'Education Nationale

Tou-tes concerné-es : Au final, c'est un licenciement pour insuffisance professionnelle qui attend Gaël ! Au-delà de l'injustice qui lui est faite après 17 ans de services, l'indemnité de licenciement sera peau de chagrin !

Ce que vit Gaël nous concerne toutes et tous. Alors face à l'arbitraire, il est plus que nécessaire de se regrouper collectivement, titulaires et précaires, afin de lutter contre la précarisation de la société et la mise au pas des travailleurs.

La CGT Educ'Action Nantes considère ce licenciement comme abusif de la part de l'administration, demande la réintégration du collègue et l'annulation de la procédure de licenciement.